



## Document d'entrée en relation

### **Activités réglementées**

**Twenty-Six Patrimoine** est immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 22003803 (qui peut être consulté sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et exerce les activités réglementées suivantes :

#### **Conseil en investissements financiers**

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financier

Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

1. **Vie Plus** : essentiellement pour les contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation, plan épargne retraite et plan épargne action.
2. **Axa France-Vie** : essentiellement pour les contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation, plan épargne retraite et plan épargne action.
3. **Cardif** : essentiellement pour les contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation, plan épargne retraite et plan épargne action.
4. **Alpheys** : essentiellement pour les compte-titres des entreprises Copartis et Gresham Banque.
5. **Anaxago** : essentiellement pour proposer à nos clients des investissements en crowdfunding immobilier
6. **Altaroc** : private equity
7. **Feefty** : produits structurés

#### **Courtage en assurance dans la catégorie « b »**

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et

- qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée (niveau 1)
- et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins (niveau 2)

Twenty-Six Patrimoine – Février 2023

Twenty-Six Patrimoine - Conseil en gestion de patrimoine adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine - Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 1000,00 euros, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 911975720, dont le siège social est situé 15 bis avenue Jean Jaurès 30000 Nîmes  
06.28.40.13.11/ r.brami@twentysixpatrimoine.com / www.twentysixpatrimoine.com



Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille :

1. **Vie Plus** : essentiellement pour les contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation, plan épargne retraite et plan épargne action.
2. **Axa France-Vie** : essentiellement pour les contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation, plan épargne retraite et plan épargne action.
3. **Cardif** : essentiellement pour les contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation, plan épargne retraite et plan épargne action.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : **néant**

### **Courtage en opérations de banque et en services de paiement**

Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **néant**

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **néant**

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille :

1. **Simulassur by Elois (Groupe Manolia)**, uniquement pour l'assurance emprunteur, qui me permet de comparer des contrats des compagnies suivantes : Generali, Harmonie Mutuelle, Prepar-vie Assurance, Prévoir, Aésio Mutuelle, Groupe Mincap, Axeria Prévoyance, Axa France-Vie.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

### **Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier**

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

### **Démarchage bancaire et financier**

Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : **néant**

Twenty-Six Patrimoine – Février 2023



## **Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité**

Selon le profil et les demande du client, les facteurs de durabilité suivants pourront être pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers: les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## **Information sur les modes de communication**

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou courrier électronique. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

## **Protection des données personnelles**

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **Monsieur Brami Ruben** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Certaines informations sont susceptibles d'être transmises à des fournisseurs extérieurs à l'Union Européenne dans le cadre de l'archivage de nos données et de nos moyens de communication (messagerie...). Les détails sont fournis sur simple demande.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse [r.brami@twentysixpatrimoine.com](mailto:r.brami@twentysixpatrimoine.com).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal à l'adresse suivante : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Twenty-Six Patrimoine – Février 2023



## **Assurance professionnelle**

Assurance en responsabilité civile professionnelle et garantie financière : MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9.

## **Litiges**

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

## **Autorités de tutelle**

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02. Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à ..... le .....

*Signature de la cliente / du client :*